



Licence 2010

Attention aux changements pour les chèques ! Lisez bien ☺ !

Les différentes licences !

- La NET vous permet de pratiquer votre passion hors compétition
- La NCB pour les compétiteurs occasionnels (promotion, endurance, ...)
- La NCA pour ceux qui veulent participer à des championnats

Les éléments nécessaires !

- Une visite médicale d'aptitude au sport moto ... tampon du médecin sur TOUS les exemplaires de l'imprimé.
- Un chèque à l'ordre de la LIGUE MOTO IDF, montant en fonction de la licence choisie + 15 Euros (ex : NET 120 €, NCB 158 € et NCA 252 €).
- Un chèque à l'ordre du CAROLE MOTO CLUB (40 Euros)
- Une photo que vous conservez et que vous collerez vous-même sur votre licence
- Un quitus de votre ancien club pour ceux qui viennent nous rejoindre

Des précisions !

- Pour passer votre CASM appelez la Ligue Moto IDF au 01.60.02.03.60
- Pour les règles liées au CASM et au permis de conduire voir au verso.

Vous envoyez tout ça au CMC et c'est parti !!!!!!!!!!!!!!!

CMC - Bat J1 - Rue des Chênes 77177 BROU SUR CHANTEREINE Tél : 01.60.08.61.19 (Française)



Adhésion CMC

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. portable : e-mail :

Comment avez-vous connu le CMC ?

Qu'attendez-vous de votre club ?

A quel championnat projetez-vous de participer ?

Êtes-vous commissaire de piste ou commissaire technique ?

Voulez-vous recevoir un bulletin d'inscription aux 4 heures du CMC par courrier ?

..... ou être averti par email de sa mise en ligne sur le site ?

CMC - Bat J1 - Rue des Chênes 77177 BROU SUR CHANTEREINE Tél : 01.60.08.61.19 (Française)



SAISON 2010

RAPPEL DES REGLES DE LA DETENTION DU CASM

CODE SPORTIF - ARTICLE 2.1.11

Par extension de l'article R.221-16 et suivants du code de la route, le CASM est obligatoire pour l'obtention d'une nouvelle licence compétition annuelle. L'organisation et le passage du CASM relève de l'unique compétence de la FFM

DECISION DU COMITE DIRECTEUR DE JUIN 2005

Mesure dérogatoire

Les adhérents ayant eu une licence fédérale annuelle avant le 1^{er} septembre 2005 et enregistrée sur la base de données fédérales depuis le 1^{er} janvier 1996 et détenteur d'un permis de conduire n'ont pas l'obligation de passer le CASM. Il en est de même pour les adhérents des autres fédérations de sports motocyclistes ou de la FFM avant le 1^{er} janvier 1996 à condition qu'ils apportent la preuve d'une licenciation.

CASM et délivrance d'une licence de compétition annuelle

A partir de 12 ans, la détention du CASM est obligatoire pour la souscription à une première licence de compétition. Les détenteurs de permis de conduire de motocyclette (A1 ou A ou équivalent) ou d'un permis de conduire de véhicule de plus de deux ans (B ou équivalent) ou d'un permis de conduire de tricycle ou quadricycle lourd (B1) peuvent être exemptés du passage pratique du CASM selon la décision de ligue régionale pour son territoire (*c'est le cas pour l'Ile de France*).

Manifestations sportives organisées sur la voie publique

En plus du CASM, le BSR ou le permis de conduire est exigé lorsque la manifestation sportive a lieu sur des voies ouvertes ou partiellement ouvertes à la circulation publique. Le véhicule engagé avec le pilote doit être conforme au code de la route au regard de la nature de son BSR ou permis de conduite détenu le jour de la manifestation.

Permis ou CASM et licence annuelle d'entraînement

Le Comité Directeur dans sa délibération de juin 2009 a décidé que pour souscrire à une licence d'entraînement aucun permis n'est obligatoire. Cependant les ligues régionales qui ont développé l'obligation du passage du CASM ou de la partie théorique du CASM au regard du permis de conduire détenu peuvent maintenir le dispositif si elles le souhaitent (*non applicable en Ile de France*).